

13^{ème} Rallye Régional Mistral

15 et 16 Novembre 2008

le 13^{ème} Rallye
Mistral



FFSA
COUPE DE
FRANCE **RALLYE**

asa
Aix en Provence

COMITE REGIONAL SPORT AUTOMOBILE
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

PROGRAMME - HORAIRES

Vendredi 26 Septembre 2008 :

Parution du règlement, du programme et ouverture des engagements.

Lundi 3 Novembre 2008 :

Parution du livre de route : à retirer à l'ASA AIX le SAMEDI 8 NOVEMBRE à partir de 9 heures.

Clôture des engagements à minuit.

Les samedi 8 et dimanche 9 Novembre 2008 :

Reconnaitances de 10 heures à 18 heures selon le respect du code de la route sur la totalité du tracé du Rallye

Samedi 15 Novembre 2008 :

- Vérifications des documents et des voitures :

**Complexe Sportif Guy DRUT
BOUC BEL AIR**

Vérifications administratives de 07 heures à 10 heures 15

Vérifications techniques de 07 heures à 10 heures 30

- Mise en place du parc de départ à Bouc Bel Air à 7 heures
- 1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs à Bouc Bel Air à 10 heures 45.
- Publication des équipages admis à prendre le départ à Bouc Bel Air à 11 heures 30.
- Départ de la 1^{ère} section de Bouc Bel Air à 12 heures.
- Affichage officiel du samedi 15 Novembre 2008 à partir de 7 h jusqu'au dimanche 16 Novembre 2008 à la fin du délais de réclamation.

Dimanche 16 novembre 2008 :

- Publication des Résultats partiels à l'Office de tourisme de Rognes.
- Arrivée du Rallye : parking avenue d'Aix en face de la station service à l'entrée du village de Rognes pour la 1^{ère} auto à partir de 22h58.
- Publication des résultats du Rallye à l'Office du tourisme de Rognes à 09 heures 30.
- Vérifications finales éventuelles au Garage MONJO à Venelles à 9 heures.
- Remise des prix à la M.J.C. de Rognes à 11 heures 30.

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 P – Organisation

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence organise les 15 et 16 Novembre 2008, avec le concours des municipalités d'Aix en Provence, Bouc Bel Air, Rognes, Puyricard, Saint Cannat, Le Puy Ste Réparate, Coudoux et Lançon de Provence, une épreuve régionale dénommée :

13^{ème} RALLYE REGIONAL MISTRAL

Le présent règlement a été visé par le Comité PACA sous le N° 42 en date du 17 / 06 / 2008 et enregistré par la FFSA, permis d'organisation N° R.34 du 19 / 06 / 2008.

Comité d'organisation :

Président : Norbert BIAGIONI
 Président de l'ASA Aix : Jacques LAFONT
 Membres : Membres de l'ASA Aix en Provence.
 Secrétariat du rallye et permanence : ASA Aix en Provence
 7 Boulevard Jean Jaurès
 13100 AIX EN PROVENCE
 Tél. : 04 42 96 69 80 – Fax : 04 42 23 13 77
 Email : asaaix@free.fr – Site Internet : asaaix.free.fr

Article 1.1 P – Officiels de l'épreuve

Collège des commissaires sportifs	<u>Présidente</u> :	Marilyn DUCARTERON	6840
	<u>Membres</u> :	Jean-Louis FERRAGUT	1790
		Philippe NAVIR	3342
		Francis POLGE	6831
		Georges POUQUINE	20225
Directeur de course		Albert PATISSON	5475
- Directeur de course Adjoint - Adjoint à la Direction de Course + B.B.R - Adjoint à la Direction de Course + Resp Vérif. Administratives		Michel BONZOM	4090
		Marc DUCARTERON	9003
		Patrick PELAT	1413
Observateur comité PACA		Rémi TOSELLO	11228
Délégué Sécurité CRSA PACA		Pierre DOUSSAN	3634
Médecin chef		Dt André MAILLOUX	152162
Commissaires techniques	<u>Responsable</u> :	Bertrand FRANCOU	5826
		Bernard BOUVERAT	7392
		Robert CORBET	6850
		Daniel LAPIQUE	4010
		Dominique TURPIN	119028
		Philippe BLANC	38131
		Jean François PINAZO	1085
Chargés des relations avec les concurrents		Odile MONTIEL	6895
		Michel BESSON	39681
Organisateur Technique	<u>Titulaire</u> :	Norbert BIAGIONI	25075
	<u>Suppléant</u> :	Jacques LAFONT	12360
Juges de Fait		Jacques LAFONT	12360
		Norbert BIAGIONI	25075
		Patrick PEISSON	9005
		Daniel MATTIO	5318
		Jean-Pierre TORRES	1831
		Philippe RIALLAND	143209
		Jérôme ARCUCCI	53865

Article 1.2 P – Eligibilité

Le 13^{ème} Rallye Régional Mistral compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2009.

Le Championnat du Comité Régional du Sport Auto PACA 2008.

Le challenge du Comité PACA « Jeune Espoir Rallye » 2008.

Article 1.3 P – Vérifications

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au Complexe Sportif Guy DRUT à Bouc Bel Air, le samedi 15 novembre 2008 de 07 h 00 à 10h15 et jusqu'à 10h30 pour les vérifications techniques.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage MONJO à Venelles.

Prix horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC.

ARTICLE 2 P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 P – CONCURENTS ET PILOTE

Article 3-1 P – Demandes d'engagement – Inscriptions

Article 3-1-5 P :

Toute personne qui désire participer au 13^{ème} RALLYE REGIONAL MISTRAL doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci jointe, dûment complétée avant le lundi 3 novembre 2008 minuit.

Un engagement transmis par fax, accompagné de la photocopie du chèque du droit d'engagement pourra être accepté à condition que l'original de celui-ci nous parvienne au plus tard 8 jours après la réception du fax.

Article 3-1-10 P :

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

Article 3.1.11 P – Les droits d'engagement sont fixés à :

220 € avec la publicité facultative de l'organisateur.

440 € sans la publicité facultative de l'organisateur.

170 € pour les licenciés de l'ASA d'Aix.

Article 3-1-12 P :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.3 P – Assistance

Toute assistance en dehors des parcs ou zone prévus à cet effet est interdite.

Un parc d'assistance obligatoire à Saint Cannat pour les sections 1 et 2.

Une zone d'assistance obligatoire à Rognes pour la section 3.

Les ravitaillements en essence sont autorisés uniquement dans les Zones d'Assistances.

Article 4.3.2.3 P :

Limitation de changement de pièces conforme au règlement standard FFSA.

Article 4.5 – Echappement

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder 100dB à 75 % du régime moteur maximum.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1 P – Description

Le Rallye Régional MISTRAL représente un parcours de 214 km sur une seule étape. Il est divisé en 4 sections. Il comporte 7 ES pour une longueur totale de km.

Kilométrage total du rallye : 214,0 km

Kilométrage total des épreuves spéciales : 32,2 km

Kilométrage total des liaisons : 181,8 km

Nombre d'épreuves spéciales	:	
E.S. 1-3-6 Lançon	4,2 X 3	12.6 km
E.S. 2-4 Coudoux	4,7 X 2	9.4 km
E.S. 5-7 La Cride	5,1 X 2	10.2 km
Kilométrage total d'épreuves	:	32,2 km

L'itinéraire horaire est indiqué en annexe du présent règlement.

Article 6.2 P – Reconnaissances

Le nombre de passage en reconnaissances est **limité à 3**.

Des contrôles seront effectués.

Reconnaissances autorisées les 8 et 9 Novembre 2008 entre 10h00 et 18h00.

Les véhicules utilisés pour les reconnaissances du parcours devront en tout point, être conforme au Code de la Route.

ARTICLE 7 P– DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.2 P – Dispositions générales relatives aux contrôles

Article 7.2.11 P :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route	:	Chasubles jaunes fluo
Chefs de poste	:	Chasubles jaunes fluo identifiées « Chef de poste »

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 P– CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 P – PRIX ET COUPES

Prix en espèces

CLASSEMENT GENERAL	1 ^{er}	310 €
	2 ^{ème}	240 €
	3 ^{ème}	170 €
CLASSEMENT FEMININ	1 ^{ère}	220 €

Clt	1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 à 11 partants	+ de 12 partants
1	220 €	220 €	220 €	220 €
2	-	120 €	120 €	120 €
3	-	-	75 €	75 €
4	-	-	-	45 €

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du scratch, des classes ainsi qu'au premier équipage féminin.

La remise des prix du 13^{ème} RALLYE REGIONAL MISTRAL se déroulera le :
16 novembre 2008 à 11 heures 30 à la MJC de ROGNES.

Dans la mesure où la remise des prix a lieu dans l'heure prévue par le règlement, les équipages classés ne se présentant pas au complet perdront le bénéfice de leur prix.

Les chèques seront envoyés au domicile du concurrent dans le courant de la semaine suivant le Rallye.

Présence obligatoire lors de la remise des coupes, dans le cas contraire, les prix (coupes + chèques) resteront à l'organisation.

NB : Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation FFSA 2008.